TABLE DES MATIÈRES

ntroduction		5
Chapitre 1.	Champ d'application de l'arrêté royal n° 5 relatif à la tenue des documents sociaux	7
1.	Personnes concernées	7
	1.1. Travailleurs	8
	1.2. Employeurs	. 12
2.	Exclusions.	. 13
3.	La problématique particulière des «tests préa- lables à l'engagement»	. 15
	3.1. Introduction: principes applicables3.2. Tests préalables à l'engagement et documents	
	sociaux/Dimonas.	. 18
Chapitre 2.	Dispositions concernant l'emploi des langues en matière de relations sociales	21
1		
1.	Introduction: principes généraux	. 21
2.	Bruxelles-Capitale, communes germanophones et communes à facilités: les lois coordonnées	
	du 18 juillet 1966 sur l'emploi des langues	. 22
	2.1. Champ d'application	
	2.2. Langue à utiliser	
	A. Région de Bruxelles-Capitale	
	B. Les communes dites «à facilités linguistiques» 2.3. Sanctions prévues	
3.	Région flamande: le décret flamand du 19 juillet 1973.	
	3.1. Champ d'application	. 27
	3.2. Langue à utiliser	
	3.3. Modification du décret à la suite de la décision rendue, en avril 2013, par la Cour de justice	
	européenne	29
	3.4. Sanctions	
	A. Sanctions civiles	. 31
	B. Sanctions administratives ou pénales	
	C. Délai de prescription	. 32



4.	_	n wallonne : le décret du 30 jui Communauté française		
	4.1. 4.2. 4.3.	Champ d'application	32 33	
5.		cement d'un siège d'activité d' stique vers une autre	9	
6. Transferts d'entreprises et emploi des langues				
7.	Emp	oi des langues et employeurs é	trangers32	
8.	La C	mmission permanente de cont	rôle linguistique 36	
9.	Tabl	au récapitulatif	37	
Chapitre 3.		ositions en matière de tenue e n des documents sociaux		
1.	La d	claration immédiate de l'emplo	i Dimona 40	
	1.1. 1.2.	Introduction Champ d'application de la Dimon	a 41	
		Principe Exclusions C. Mesures spécifiques applicabl leurs occasionnels de certains	es aux travail-	
	1.3.	Types de déclarations Dimona		
		A. Déclaration d'entrée en servicB. Déclaration de sortie de servic		
		C. Modification d'une déclaration de l'emploi	n immédiate	
		D. Suppression d'une déclaration de l'emploi	n immédiate 51	
		E. Particularités prévues pour les occasionnels dans le secteur le cole ou agricole	loreca, horti-	
	1.4.	Données principales à renseigner ration Dimona	dans la décla-	
		A. Identification de l'employeur.	52	
		B. Identification du travailleur		
		C. Commission paritaire		
		 Codes Dimona correspondant travailleur» 		



		E. Informations complémentaires à trans-	
		mettre par certains employeurs	
	1.5.	Modes de transmission de la Dimona	58
	1.6.	Dimona et situations de fusion, transfert et/ou	
	1 7	changement de forme juridique de l'employeur	60
	1.7. 1.8.	Sanctions pénales et amendes administratives Application éventuelle d'une cotisation ONSS	62
	1.0.	dite de solidarité en cas d'infraction à la régle-	
		mentation Dimona	62
2.	Le re	egistre général et le registre spécial du personnel	
	2.1.	Le registre général du personnel	
		A. Forme et mentions	
		B. Lieu de tenue	
	2.2.	Annexe au registre général du personnel	70
	2.3.	Le registre spécial du personnel	
		A. Champ d'application	
		B. Mentions obligatoires	
		C. Modalités de tenue	
	2.4.	Modalités de conservation	73
	2.5.	Sanctions	74
3.	Le co	ompte individuel	75
	3.1.	Forme et contenu	
	3.2.	Lieu de tenue	
	3.3.	Modalités de conservation	86
	3.4.	Moment de la délivrance du compte individuel au travailleur	06
	3.5.	Sanctions	
4.	Le re	egistre de présence	
		A. Introduction	
		B. Mentions obligatoires	
		C. Durée de validité	
		D. Conservation.	
		E. Sanctions	91
5.	Le co	ontrat d'occupation d'étudiants	92
	5.1.	Principes	94
		A. Obligation d'un écrit	94
		B. Mentions obligatoires du contrat d'occupa-	
		tion d'étudiants	
		C. Sanction à défaut d'écrit ou d'écrit conforme	96



		 D. Contrat d'occupation d'étudiants et non- assujettissement aux cotisations ONSS (ordinai 	res) . 97
		E. Tenue et conservation	,
	5.2.	Sanctions pénales	100
6.	Le co	ontrat d'occupation de travailleurs à domicile	100
	6.1.	Principes	101
		A. Obligation d'un écrit	101
		B. Mentions obligatoires	101
		C. Sanction à défaut d'écrit ou d'écrit conforme	102
		D. Tenue et conservation	
	6.2.	Sanctions pénales	104
7.	Les c	documents ALE	104
8.	La co	onvention d'immersion professionnelle	104
	8.1.	Principes	106
		A. Obligation d'un écrit	106
		B. Mentions obligatoires	106
		C. Tenue et conservation	107
	8.2.	Convention d'immersion professionnelle et	
		assujettissement au régime de sécurité sociale	100
	8.3.	des travailleurs salariés	
^		·	109
9.		ontrat de travail pour l'exécution d'un travail	110
		poraire	
	9.1. 9.2.	Principes généraux Mentions obligatoires	
	9.3.	Sanctions pénales.	
10.		gistre de mesure du temps de travail	
10.	10.1.	Notion et champ d'application	
	10.1.		
	10.3.		
	10.4.	Lieu de tenue du registre	116
	10.5.	Durée de conservation	
	10.6.	Dispenses	116
	10.7.	Conséquences du registre de mesure du temps de travail quant à la tenue du registre spécial du	
		personnel	117
	10.8		



11.	Le formulaire occasionnel dans les secteurs d'activité de l'horticulture et de l'agriculture					
	11.1. 11.2. 11.3. 11.4.	Champ d'application	120 121			
12.	Le rè	glement de travail	124			
	12.1.	Place du règlement de travail dans la hiérarchie des sources du droit régissant les relations entre employeurs et travailleurs	124			
		ments de travail	125			
	12.3.	Contenu (secteur privé)	128			
		A. Mentions obligatoires	128			
		B. Mentions facultatives				
	12.4.	Établissement du règlement de travail	133			
		A. Secteur privé	133			
		B. Secteur public				
	12.6.	Mesures de publicité				
	12.7.	Dispositions relatives à la protection contre le licenciement	142			
	12.8.	Surveillance et contrôle	142			
	12.9.		143			
	12.10	. Employeurs étrangers	144			
13.	Trava	ail à temps partiel et documents de type social				
	13.1. 13.2. 13.3.	3 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
	13.4.	aux horaires de travail «normaux» à temps partiel «Sanctions» applicables en cas de non-respect	147			
		des mesures de publicité du travail à temps partiel A. Sanctions civiles: la «présomption de travail	149			
		à temps plein»	149			
	13.5.	B. Sanctions pénales				
	15.5.	temps partiel et droit européen	154			
14.	Le de	écompte de paie et ses annexes	157			
	14.1.	Introduction				
	14.2.		157			
	14.3.		160			
	14.4.					
	14.5.	Les annexes au décompte de paie	161			



		 A. Le relevé des commissions dues au représentant de commerce. B. L'état récapitulatif en cas de prestations d'heures supplémentaires et en cas d'application d'un régime d'horaires flexibles ou en cas de nouveaux régimes de travail. 				
15.	Les fi	ches fiscales	. 166			
16.	Documents à remettre lors ou à l'occasion					
	de la	fin des relations de travail				
	16.1.	Introduction				
		Le certificat de travail				
		L'attestation de vacances				
		Le certificat de chômage completLa fiche fiscale 281.10				
	16.5.		100			
	10.0.	tions effectuées	169			
	16.7.	Le compte individuel pour l'année en cours				
	16.8.	Déclaration de tiers saisi et décompte des				
		sommes cédées	169			
17.	Le bi	lan social	. 170			
	17.1.	Introduction	170			
	17.2.	Champ d'application				
	17.3.	Schéma «complet» et schéma «abrégé»	172			
	17.4.	Contenu				
		A. État du personnel occupé par l'entreprise				
		B. Mouvements du personnel en cours d'exercice.	174			
		C. Initiatives en matière de formation du per-	475			
	17.5.	sonnel occupé par l'entreprise	I/5 177			
	17.5. 17.6.	Sanctions	1// 177			
10			17 7			
18.		pport d'analyse sur la structure de la rému- tion des travailleurs	170			
	18.1.	Introduction: l'écart salarial femmes-hommes Rapport d'analyse sur la structure de la rémuné-	1/9			
	18.2.	ration des travailleurs	121			
		A. Formulaire «abrégé»				
		B. Formulaire «complet»				
	18.3.	Rôle du conseil d'entreprise ou de la délégation	103			
	10.5.	syndicale en la matière: «plan d'action» éventuel	. 184			
	18.4.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
		sein de l'entrenrise	185			



Chapitre 4.	Surv	eilla	nce et sanctions	. 189
1.			ces chargés du contrôle des dispositions n matière de documents sociaux	. 189
2.		•	ux pouvoirs des inspecteurs sociaux re de documents sociaux	. 190
	2.1.		uvoir de recueillir – voire éventuellement de hercher et examiner – des données Supports d'information contenant soit des données sociales, soit des données dont l'établissement, la tenue ou la conser-	190
		В.	vation sont prescrits par la législation	
	2.2	C.	Données accessibles par un système informatique ou par tout autre appareil électronique.	
	2.2.	ped	uvoir de saisie et de mise sous scellés des ins- cteurs sociaux	196
			Saisie ou mise sous scellés de supports d'information	
		В. С.	Saisie ou mise sous scellés d'autres biens	
	2.3.	de	ou mise sous scellés tinction fondamentale entre les «catégories supports d'information» et/ou les docu- nts définis par le Code pénal social	
	2.4.	Ob	ligation de respecter les principes de finalité de proportionnalité	
	2.5.	Pro	cédure de recours contre les mesures prises les inspecteurs	
3.	socia	opro ales»	cès-verbaux de constatation d'infractions susceptibles d'être dressés par des ins-	
	pect	eurs	sociaux et leurs conséquences	. 204
	3.1. 3.2.	Leı	ncipes généraux procès-verbal de constatation d'infractions	
	3.3.	La	iales électroniquecommunication des procès-verbaux	
	3.4.	Ľοι	constatation d'infractions socialesuverture d'une information pénale auprès	
		ďu	n auditorat du travail	. 208



Chapitre 5.	Droit de l'employeur de ne pas s'auto-incrimi- ner et documents sociaux	211
1.	Introduction	211
2.	Principales normes de droit international en la matièr	e212
3.	Jurisprudence internationale	213
4.	Application de ces principes par la réglementation belge	216
5.	Jurisprudence belge	218
6.	Application éventuelle aux documents sociaux	219
Chapitre 6.	Obligations mises à charge des employeurs étrangers en matière de documents sociaux	221
1.	Introduction – Obligation de déclaration préa- lable dite «Limosa».	221
2.	Obligation de déclaration préalable généralisée pour les travailleurs salariés et les travailleurs indépendants détachés sur le territoire belge	222
	 2.1. Champ d'application des dispositions légales et définitions 2.2. Catégories de travailleurs exclues 2.3. La déclaration préalable obligatoire pour les travailleurs salariés détachés 2.4. La déclaration «Limosa» afférente aux travailleurs salariés ou indépendants détachés qui exercent régulièrement des activités sur le territoire belge et d'un ou de plusieurs autres pays 2.5. Obligations à charge des utilisateurs finaux ou des commanditaires de services 2.6. Surveillance et contrôle de la loi: sanctions pénales ou administratives en cas de non-respect des obligations «Limosa» 2.7. Délai de prescription de l'action publique 	223
3.	Dispositions en matière d'établissement et de tenue des documents sociaux	234
	3.1. Obligations à charge des employeurs étrangers durant la période d'occupation de leur(s) travailleur(s) détaché(s) sur le territoire belge	234



3.2. Obligations à charge des employeurs étrangers au terme de l'occupation de leur(s) travailleur(s)	237
3.3. Déclaration préalable obligatoire «Limosa» et certificats de détachement	
Signature électronique, envoi et archivage	230
•	
	. 239
Possibilité de conclure un contrat de travail par voie électronique	. 239
 2.1. Principes introduits par la loi du 3 juin 2007 2.2. Types de contrats de travail visés par la loi du 3 juin 200 2.3. Conservation et archivage électronique des contrats de travail conclus au moyen d'une 	7241
L'envoi et l'archivage électronique de certains documents sociaux dans le cadre de la relation individuelle de travail.	
3.1. Principes et champ d'application3.2. Libre choix de l'employeur et du travailleur3.3. Modification de la législation afférente	. 243 . 244
Problématique des assujettissements fraudu- leux ou fictifs à l'ONSS: «faux» documents sociaux	
Introduction	. 247
Dispositions légales ayant – directement ou indi- rectement – trait à ce type de problématiques	. 249
Remise en cause éventuelle des données et informations figurant dans des documents sociaux	. 251
oliographie	. 253
	au terme de l'occupation de leur(s) travailleur(s) détaché(s) sur le territoire belge. 3.3. Déclaration préalable obligatoire «Limosa» et certificats de détachement. Signature électronique, envoi et archivage numérique. Introduction. Possibilité de conclure un contrat de travail par voie électronique. 2.1. Principes introduits par la loi du 3 juin 2007. 2.2. Types de contrats de travail visés par la loi du 3 juin 2002. 3. Conservation et archivage électronique des contrats de travail conclus au moyen d'une signature électronique. L'envoi et l'archivage électronique de certains documents sociaux dans le cadre de la relation individuelle de travail. 3.1. Principes et champ d'application. 3.2. Libre choix de l'employeur et du travailleur. 3.3. Modification de la législation afférente aux règlements de travail. Problématique des assujettissements frauduleux ou fictifs à l'ONSS: «faux» documents sociaux. Introduction. Dispositions légales ayant – directement ou indirectement – trait à ce type de problématiques. Remise en cause éventuelle des données et infor-